Nations Unies S/2016/488



# Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mai 2016
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 24 mai 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Le présent rapport fait suite à la demande formulée au treizième paragraphe de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 avril 2016 (S/PRST/2016/5), me priant de lui présenter un plan exposant la façon dont le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen pourrait appuyer la prochaine phase de son action auprès des parties, s'agissant notamment du soutien destiné à permettre aux parties yéménites d'établir une feuille de route concernant l'application de mesures de sécurité provisoires, en particulier au niveau local, les retraits, la remise des armes lourdes, le rétablissement des institutions publiques et la reprise du dialogue politique.

Depuis que les soulèvements ont éclaté au Yémen au début de 2011, je me suis activement employé, en exerçant mes bons offices, à aider les Yéménites à trouver une solution pacifique. L'ONU a prêté un appui aux négociations entre le Gouvernement et l'opposition, qui ont abouti à la signature à Riyad, le 23 novembre 2011, de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre. L'Organisation a poursuivi, depuis lors, une coopération active avec tous les groupes politiques en vue de promouvoir et de soutenir la mise en application effective de l'Initiative et de son Mécanisme de mise en œuvre.

Dans une lettre datée du 18 juin 2012 (S/2012/469), j'avais informé le Président du Conseil de sécurité de mon intention de créer un petit bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen afin de satisfaire pleinement les vœux exprimés par le Conseil dans ses résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012). Dans une lettre datée du 21 juin 2012 (S/2012/470), le Président du Conseil de sécurité avait répondu que les membres du Conseil avaient pris note de l'intention exprimée dans ma lettre.

Depuis la mise en place du Bureau de l'Envoyé spécial en 2012, l'ONU a prêté son concours à la transition politique pilotée par les Yéménites et encouragé la participation de tous, y compris des groupes précédemment marginalisés, tels que les femmes, les jeunes, les houthistes et le Mouvement sudiste. Grâce à l'appui et à la facilitation assurés par l'Organisation, les Yéménites ont mené à bien, en janvier 2014, une Conférence de dialogue national qui a réuni 565 délégués de l'ensemble des régions et des groupes politiques du pays. Le document final de la Conférence a jeté les bases d'un nouveau Yémen fédéral et démocratique, respectueux de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Une Commission de rédaction de la Constitution a été instituée pour élaborer une nouvelle constitution fondée sur les résultats de la Conférence de dialogue national.



16-08572 (F) 310516 010616





Si la transition politique a enregistré d'importants progrès, les conflits entre les houthistes, d'autres groupes armés et les forces gouvernementales ont conduit à une escalade des affrontements militaires au milieu de 2014. En dépit des accords conclus sous les auspices de mon Conseil spécial d'alors, les houthistes et les unités des forces armées qui leur sont alliées ont pris le contrôle de Sanaa et d'autres régions du pays en septembre 2014 et durant les mois qui ont suivi.

Pour tenter de trouver une solution à l'impasse politique, l'ONU a facilité un certain nombre de cycles de négociation, qui n'ont cependant pas permis de stopper l'escalade des affrontements militaires. En mars 2015, l'État islamique a revendiqué des attaques contre deux mosquées à Sanaa, qui ont causé la mort de centaines de fidèles. Durant le même mois, des unités des forces aériennes alliées des houthistes ont bombardé le palais présidentiel à Aden, où le Président Abd Rabbuh Mansur Hadi avait trouvé refuge après avoir dû abandonner Sanaa. À la demande du Président, une coalition de pays conduits par l'Arabie saoudite est intervenue militairement, le 26 mars 2015, pour assurer le retour du Gouvernement. Les affrontements terrestres entre, d'une part, les forces houthistes et les unités de l'armée nationale alliées aux houthistes et, d'autre part, les forces gouvernementales yéménites et les milices qui leur sont alliées se sont intensifiés et étendus, créant des situations d'urgence humanitaire. Al-Qaida dans la péninsule arabique et d'autres groupes terroristes similaires ont activement exploité le chaos ambiant, étendant leur mainmise à d'importants secteurs et procédant à de fréquentes attaques contre des cibles gouvernementales et civiles dans de nombreuses zones.

Dans sa résolution 2216 (2015), le Conseil de sécurité m'a prié d'intensifier mes activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Depuis lors, mon Envoyé spécial a facilité plusieurs séries de consultations, notamment des pourparlers directs en Suisse, en juin et décembre 2015, en vue d'obtenir une cessation des hostilités et une reprise du processus de transition politique.

Mon Envoyé spécial a organisé une deuxième série de pourparlers de paix qu'a accueillis le Koweït et qui ont débuté le 21 avril 2016. Dans la déclaration susmentionnée de son président, datée du 25 avril 2016, le Conseil de sécurité a apporté son soutien aux pourparlers du Koweït et invité les parties yéménites à établir une feuille de route concernant l'application de mesures de sécurité provisoires, en particulier au niveau local, les retraits, la remise des armes lourdes, le rétablissement des institutions publiques et la reprise du dialogue politique.

Dans le souci d'améliorer la situation humanitaire et d'instaurer un climat propice aux pourparlers, mon Envoyé spécial a négocié une cessation des hostilités, qui est entrée en vigueur le 10 avril 2016. En dépit de la persistance de difficultés à Ta'izz, Al-Jawf et Ma'rib, la cessation des hostilités s'est traduite par une réduction des affrontements militaires dans une bonne partie du pays. Le Comité de désescalade et de coordination, composé de représentants militaires des deux parties, mène ses activités à partir du Koweït, tandis que des comités locaux de désescalade ont été établis dans six gouvernorats dans le but d'appuyer la cessation des hostilités. À l'échelle du pays, la cessation des hostilités reste extrêmement fragile et exige un appui supplémentaire urgent de l'ONU. La détérioration des conditions de cessation des hostilités pourrait compromettre les pourparlers du

Koweït et anéantir les progrès accomplis sur la voie d'une amélioration de la stabilité et de la sécurité.

Les pourparlers du Koweït constituent une étape primordiale de la mise en place d'une dynamique politique constructive et de l'élaboration d'une feuille de route en vue du retour du Yémen à une transition politique pacifique et ordonnée. Si les deux parties se sont engagées à parvenir à des accords au Koweït, il subsiste entre elles de profondes différences qu'elles devront surmonter pour parvenir à des résultats satisfaisants.

La réussite de ce processus et la mise en œuvre des accords issus des pourparlers du Koweït figurent parmi mes principales priorités. Dans cette optique, l'appui de la communauté internationale, particulièrement aux États de la région, reste plus que jamais nécessaire. Il faudra aussi que l'ONU renforce son action de médiation et de facilitation en faveur des parties yéménites et qu'elle mette à disposition des compétences techniques supplémentaires en vue du traitement des questions concernant, notamment, les dispositions de sécurité transitoires, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les cessez-le-feu et le désengagement.

Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen continuera d'exercer mes bons offices en vue de faciliter la conclusion d'un accord global censé mettre définitivement fin au conflit et d'un accord sur une feuille de route concernant les tâches restantes du Mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et les résultats de la Conférence nationale de dialogue. Le Bureau continuera aussi d'exécuter les tâches énumérées dans l'échange de lettres auquel il a été procédé avec le Président du Conseil de sécurité en juin 2012 (S/2012/469 et S/2012/470).

Afin que puissent être assumées les responsabilités et les tâches nouvelles découlant du plan que le Conseil de sécurité a requis concernant l'appui aux partis yéménites et au processus de paix, j'envisage de renforcer le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Yémen afin qu'il soit en mesure de s'acquitter des principales fonctions suivantes :

a) Piloter l'assistance de l'ONU dans le cadre des pourparlers du Koweït et des consultations ultérieures, en mobilisant et en fournissant une assistance technique en vue de la négociation des éléments suivants :

i) Des dispositions de sécurité transitoires, notamment la constitution de comités de sécurité, le retrait négocié des milices et des groupes armés et le transfert ordonné des armes lourdes à l'État;

ii) Le rétablissement des institutions publiques, y compris le respect des chaînes hiérarchiques légalement établies et l'élimination de toute entrave au bon fonctionnement des institutions publiques;

iii) Les préparatifs relatifs à la reprise du dialogue politique, y compris les accords concernant la mise au point et l'adoption du projet de constitution, la mise en route de la réforme électorale et la tenue d'élections générales;

b) Piloter l'assistance de l'ONU en ce qui concerne l'extension des activités de facilitation et la mise à disposition de conseils techniques en faveur des parties yéménites, en vue de s'assurer d'un plus grand respect de la cessation des hostilités,

y compris en s'appuyant sur le Comité de désescalade et de coordination, les comités locaux et d'autres mécanismes locaux;

c) Piloter l'assistance de l'ONU en vue de la mise en œuvre des premières phases des accords conclus au Koweït et lors de consultations ultérieures, ainsi que pour ce qui est de planifier et de préparer l'offre de l'appui de l'Organisation en vue de la mise en œuvre d'accords plus généraux.

Mon Envoyé spécial pour le Yémen continuera d'exercer mes bons offices, notamment en effectuant des missions régulières et fréquentes au Yémen et en maintenant une concertation étroite avec l'ensemble des parties yéménites et des partenaires internationaux et régionaux. Le Bureau élargi exigera un personnel doté de compétences dans des domaines tels que la médiation et la facilitation politiques, les affaires électorales, les cessez-le-feu, le désengagement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que les services d'administration, de sécurité et d'appui correspondants.

Le renforcement du Bureau de l'Envoyé spécial s'effectuerait en deux phases. La première phase permettrait au Bureau d'appuyer la cessation des hostilités, la mise au point et la négociation de différents éléments dans les domaines susmentionnés, les phases initiales de la mise en œuvre à Sanaa, ainsi que la planification et la préparation d'un appui plus global de l'ONU aux phases suivantes de la mise en œuvre, en pleine consultation avec le système des Nations Unies. Dans une deuxième phase, le Bureau appuierait une mise en œuvre plus globale des accords dans plusieurs zones en dehors de Sanaa. Cette phase ne débuterait que si les pourparlers du Koweït ou les pourparlers ultérieurs progressaient davantage vers la conclusion d'un règlement global.

J'envisage de déplacer le Bureau de mon Envoyé spécial pour le Yémen de New York à Amman dès que les conditions pratiques le permettront. Ce Bureau servira de base d'appui pour les opérations au Yémen. La présence du Bureau à Sanaa resterait limitée durant la première phase mais se renforcerait à mesure que le permettraient les conditions de sécurité. Ces conditions seraient observées de près et les mesures d'accompagnement seraient adaptées au niveau des menaces. À cet égard, il convient de rappeler que toutes les parties doivent assurer un accès sûr, rapide et sans entrave aux agents humanitaires et à tout le personnel des Nations Unies, y compris le personnel chargé de la sûreté et de la sécurité et le matériel de sécurité, de manière à permettre la bonne exécution des mandats.

Je compte sur l'appui du Conseil de sécurité pour mener à bien cette démarche. Un projet de budget détaillé comportant les prévisions de dépenses liées au renforcement du Bureau de mon Envoyé spécial pour le Yémen sera soumis aux organes directeurs, selon qu'il conviendra.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon